

Carte de séjour
Retraité **Certificat de résidence de 10 ans**
Retraité et conjoint de retraité

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

PREMIÈRE DEMANDE**1. DOCUMENTS COMMUNS**

- ☒ **Justificatif d'état civil et de nationalité :**
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ;
 - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
 - si l'étranger est marié et/ou a des enfants : carte de séjour ou carte d'identité française du conjoint ; extrait d'acte de mariage et/ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation.
- ☒ **Justificatif du domicile en France datant de moins de 3 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si **locataire**) ; ou taxe d'habitation ;
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- ☒ **Justificatif de la résidence habituelle hors de France :**
 - quittance de loyer, quittance d'électricité ou de gaz, ... ;
 - **et** certificat de résidence habituelle hors de France établi par les autorités municipales du pays de résidence habituelle.
- ☒ **3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- ☐ **Déclaration sur l'honneur de non polygamie** en France si le demandeur est marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie.
- ☒ **Justificatif d'acquittement du droit de timbre** à remettre au moment de la délivrance du titre de séjour.

2. DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU TITRE SOLlicitÉ**2.1. Retraité** (art. L. 317-1 du CESEDA et art. 7 ter de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)**code Agdref : 1000**

- ☒ **Justificatif de la résidence régulière en France** sous couvert d'un des titres de séjour suivants :
 - toutes nationalités : carte de résident de 3, 5 ou 10 ans ;
 - ressortissants algériens : uniquement certificat de résidence de 10 ans.
- ☒ **Justificatif de la perception d'une pension contributive de vieillesse** (en droit propre ou en reversion) : dernier avis de paiement émanant de la caisse de retraite (sont exclues les retraites complémentaires type ARRCO).

2.2. Conjoint de retraité**code Agdref : 1001**

(art. L.317-1 du CESEDA et art. 7 ter de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

- ☒ **Justificatif du statut de « retraité » du conjoint** : copie de la carte de séjour « retraité » ou du certificat de résidence « retraité » du conjoint.
- ☒ **Justificatif de la résidence régulière en France avec son conjoint** :
 - copie de l'ancien titre de séjour, quelle qu'en soit sa durée de validité ;

1. DOCUMENTS COMMUNS

- ☒ **Justificatif de séjour régulier :**
- carte de séjour « retraité » ou « conjoint de retraité » arrivant à expiration ;
 - certificat de résidence « retraité » ou « conjoint de retraité » arrivant à expiration.
- ☒ **Justificatifs d'état civil et d'identité :**
- passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas).
- ☒ **Justificatif du domicile en France datant de moins de 3 mois :**
- facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si **locataire**) ; ou taxe d'habitation ;
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- ☐ **Déclaration sur l'honneur de non polygamie** en France si le demandeur est marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie.
- ☒ **Attestation sur l'honneur selon laquelle chacun des séjours effectués en France, sous le couvert du titre de séjour «retraité» ou «conjoint de retraité», n'a pas excédé une année.**
- ☒ **3 photographies d'identité** (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- ☒ **Justificatif d'acquittement du droit de timbre** à remettre au moment de la délivrance du titre.

2. DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU TITRE SOLLICITÉ

2.2. Conjoint de retraité

code Agdref : 1001

(art. L. 317-1 du CESEDA et art. 7 ter de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

- ☒ **Justificatif du statut de « retraité » du conjoint** : copie de la carte de séjour « retraité » ou du certificat de résidence «retraité » du conjoint.
- ☒ **Extrait d'acte de mariage** correspondant à la situation au moment de la demande.